



# interliaisons

**Janvier**  
**2020**  
**N° 159**

## COMMISSION EXECUTIVE de l'U.C.R.

- ☞ 2 Commission Exécutive téléphonique
- ☞ 4 Conclusion de la Commission Exécutive téléphonique
- ☞ 5 Intervention CFC à la CE du 3 décembre
- ☞ 6 Une loi néfaste pour les retraités
- ☞ 7 Le voeu des retraités : retrouver leur pouvoir d'achat ! tract UCR-CGT
- ☞ 9 Leur réforme des retraites, tract intersyndical

Du 7 au 9 janvier

ROUGER Richard




BRUN Martine

Du 4 au 6 février

TRAN PHUNG CAU Cathy




DRU Alain

Du 14 au 16 janvier

SANTONI Pascal




BRUNET Claudine

Du 11 au 13 février

BAJARD Evelyne




DEFORTESCU Nicole

Du 21 au 23 janvier

SCHWIND Hubert




CHEVALIER Sylvie

Du 18 au 20 février

BASTIDE Marc




ESCOTTE Jeannine

Du 28 au 31 janvier

TERRAT Pascale




DUCHESNE Roselyne

Du 25 au 27 février

BOYER Jocelyne




FARACHE Jacqueline

### JANVIER

Lun	Mar	Mer	jeu	Ven	Sam	Dim
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

### FEVRIER

Lun	Mar	Mer	jeu	Ven	Sam	Dim
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	

-  Commission exécutive
-  Bureau
-  Férié
-  Intersyndicale
-  Journées d'action
-  Comité Général
-  colloque les retraité-e-s dans le monde du numérique

# COMMISSION EXECUTIVE TELEPHONIQUE DU 15 JANVIER 2020

A situation exceptionnelle, C.E. exceptionnelle

## EN GUISE D'INTRODUCTION A L'ECHANGE TELEPHONIQUE

Notre commission exécutive téléphonique doit nous permettre d'échanger, d'une part sur l'appréciation de chacune et chacun sur la mobilisation contre la réforme des retraites et d'autre part de faire le point sur la préparation de notre congrès et plan de travail de l'UCR.

Le mouvement contre le projet de réforme gouvernemental La rentrée 2020 se fait dans un contexte social de forte mobilisation contre le projet de réforme des retraites à points. Face à l'ampleur du mouvement social, le gouvernement manoeuvre : de façon prévisible, après avoir focalisé le débat sur l'âge pivot qui contrariait la CFDT et l'UNSA, le Premier ministre a consenti à retirer provisoirement l'objet du contentieux. En réalité, les propositions d'Édouard Philippe ne changent rien aux options de départ. Le Premier ministre laisse aux « partenaires sociaux », en fait à la CFDT et l'UNSA, le soin de dégager des solutions dans un cadre qui ne laisse aucune possibilité d'augmenter les ressources du régime des retraites. Il a rappelé que sans propositions qui permettent l'équilibre financier, l'âge pivot ou l'âge d'équilibre serait maintenu. Ces contraintes n'ont pas empêché la CFDT et l'UNSA de crier victoire et de s'en attribuer le mérite.

Les deux organisations « se retirent donc d'une lutte à laquelle elles n'avaient pas participé et se vantent d'une victoire qui n'en est pas une », comme de nombreux internautes le soulignent sur les réseaux sociaux.

Enfin, le gouvernement fait planer la menace d'un passage en force via une procédure d'Ordonnances voire l'utilisation du 49.3.

Les propositions et les pseudo-concessions d'Édouard Philippe n'ont eu aucun effet démobilisateur sur les syndicats engagés dans la lutte contre le projet de réforme. Elles appellent à poursuivre les actions et la mobilisation le 15 et à faire du 16 une nouvelle journée de mobilisation interprofessionnelle massive de grèves et de manifestations (voir le communiqué sur le site de l'UCR).



Les retraités sont nombreux dans les manifestations contre le projet gouvernemental. Les organisations de retraités CGT doivent continuer de s'investir pleinement dans la bataille d'idées, la guerre d'idées qui veut imposer la réforme. On sait que la tranche d'âge au-dessus des 65 ans se révèle être majoritairement pour la réforme. Mais une réforme qui n'en est pas une, mais plutôt un changement de système de retraite auquel la très grande majorité des Français sont attachés.

Mesurons ce que la CGT réussit à faire dans cette période singulière. Il y a un investissement fort, une haute responsabilité de la CGT, dans une adversité qui est à son paroxysme et les conditions existent de l'affronter avec succès. Le mouvement a fait progresser le rejet de la politique de Macron et des idées de transformation d'une société que nous ne voulons pas, comme de nombreux manifestants le clament.

Le conflit et la mobilisation vont se poursuivre au moins sur le mois de janvier et jusqu'au conseil des ministres du 24 janvier. La confédération mettra à disposition des organisations son analyse de la loi officielle. Sa participation à la conférence sur le financement sera décidée dans ses instances. L'UCR-CGT doit poursuivre dans sa démarche unitaire, mais aussi dans son expression propre.

### Nous avons à notre disposition :

- Un tract sur les questions de pouvoir d'achat et du montant des pensions
- Le 4 pages de l'UCR-CGT : « retraités nous sommes concernés par le projet Macron de réforme des retraités », envoyé fin novembre.
- Solidarité aux grévistes : l'attention est attirée sur le besoin d'abonder le compte ouvert par la confédération, un lien dans la bannière du site de l'UCR-CGT permet de joindre les modalités de versement sur le site de la CGT. L'UCR-CGT va verser une contribution à cette caisse.
- La carte de vœux de l'UCR-CGT aux retraités.



## Le 12ème congrès de l'UCR CGT

La préparation de notre congrès s'en trouve certes un peu perturbée, mais elle peut bénéficier de ce contexte de luttes de toutes les catégories professionnelles et secteurs d'activités. La participation déterminée et massive des retraités CGT au mouvement ne peut qu'enrichir nos débats préparatoires au congrès.

Il nous faut donc veiller à créer les meilleures conditions pour la tenue d'assemblées de syndiqués, la remise de FNI accompagnée du flyer de la vie syndicale qui propose que chaque adhérente et adhérent s'attache à réaliser une adhésion à la CGT, le matériel est arrivé dans les Unions départementales, une note de l'Espace a été réalisée en direction des USR et UFR pour son utilisation. Nous attirons votre attention sur un tassement dans les rentrées des FNI 2019 qui nous place de nouveau avec un retard et par voie de conséquence, aussi un ralentissement dans celles des FNI 2018 qui nous éloigne de notre objectif d'ouvrir notre Congrès en ayant retrouvé nos 100 000 Adhérents.

Cependant, nous notons avec satisfaction une poussée d'adhésions de retraités depuis le temps fort d'action du 5 décembre plus de 28. C'est dire que le contexte de mobilisation est propice et permet de renforcer largement nos organisations.



## Plan de travail de préparation du Congrès : À faire vivre avec notre plan de travail UCR, renforcement et bataille revendicative.

- Convocations des assemblées de syndiqués
- Établissement et envoi à l'UCR des mandats :
  - ☛ Actuellement, nous avons reçu 48 mandats des UFR et 68 mandats pour les USR. Nous notons une répartition Femmes/Hommes satisfaisante, il nous faut tenir cet objectif. Une relance sera faite le 15 janvier, mais sans tarder finalisons cette tâche essentielle à la bonne tenue du congrès.
- Les candidatures : pour les membres de la CE sortante, 56 retours sur 58 questionnaires.
  - ☛ 7 mises à disposition de candidatures. Nous rappelons que les mises à disposition doivent être effectives 2 mois avant le congrès.
  - ☛ La Commission des candidatures se réunit le 15 janvier.
- Document Orientation et Bilan d'Activité : le Bureau du 23 janvier examinera le document d'orientation ainsi que le Bilan d'Activité qui seront présentés à la CE du 13 février et soumis aux votes de celle-ci.
  - ☛ Internationale : Initiative européenne pour l'ensemble des Congressistes. Elle portera sur la situation des retraités dans les différents pays européens, France, Allemagne, Italie, Suède.
  - ☛ Organisation logistique : Nous attirons votre attention sur la nécessité de faire le nécessaire pour vos hébergements. Le site de l'UCR vous permet de le faire en ligne dans la rubrique L'UCR ET VOUS 12ème Congrès.

### RAPPEL

- ↳ Comité général : mercredi 29 janvier
- ↳ Colloque sur la numérique : jeudi 30 janvier

# COMPTE-RENDU DE LA CE TÉLÉPHONÉE du 15 janvier 2020

Au total, des 5 groupes de discussion constitués pour la conférence téléphonique de la Commission exécutive, 28 camarades ont participé aux échanges et 10 étaient excusés.

## 1. L'appréciation du mouvement contre la réforme des retraites

Le sentiment général est que la mobilisation se poursuit malgré les tentatives du gouvernement et de ses relais médiatiques. On constate évidemment un certain essoufflement de la part des grévistes qui espèrent un plus grand élargissement des grèves et des mobilisations, mais les initiatives continuent de se tenir plusieurs fois par semaine.

Cela doit nous conduire à une appréciation juste du mouvement : jamais depuis des décennies le pays n'avait connu un tel foisonnement d'initiatives et à un tel rythme et de façon aussi décentralisée. Dans certaines villes, les parcours de manifestations sont modifiés pour toucher le maximum d'habitants. Plusieurs intervenants ont souligné la nécessité de porter plus fortement nos explications et les propositions de la CGT.

La question se pose pour les camarades des suites à donner au mouvement.

## 2. La préparation du congrès

En tout état de cause, la préparation du 12<sup>ème</sup> congrès de l'UCR doit bénéficier de ce contexte de luttes d'une rare intensité.

Or, le fort investissement des retraités dans le mouvement nous fait prendre quelque retard dans la convocation des assemblées de syndiqués et la remise de FNI. Des adhésions sont réalisées, mais pas autant que la situation nous le permet.

La CE téléphonique a mis en évidence le besoin de travailler rapidement à la mise à disposition de candidatures à la CE de l'UCR. Cela devient urgent que les UFR et USR s'y attellent.

- Il nous faut donc procéder à la désignation des délégués au congrès, en faisant effort pour dégager les financements nécessaires à l'envoi des délégués, car c'est une difficulté rencontrée dans plusieurs endroits.
- Il nous faut dans le même mouvement accélérer la convocation des assemblées générales d'adhérents pour la remise des FNI et la mobilisation de tous les adhérents dans la campagne "Un-e adhérent-e, une adhésion".  
La réussite de cette campagne créera les conditions d'un grand congrès de l'UCR, tant sur le plan de ses orientations que de son renforcement.

### RAPPELS :

Réunion du Comité général le 29 janvier.

Colloque sur les enjeux du numérique pour les retraités le 30 janvier.

Montreuil, le 15 janvier 2020

## Intervention CE du 03 décembre 2019

Suite à nos différents contrôles, où nous avons constaté que les fiches de frais étaient mal libellées, nos dernières réunions de 2019, nous montrent que nos remarques ont été globalement suivies d'effet, peu de fiches présentent des erreurs.

Lors de nos derniers contrôles, beaucoup de repas dits exceptionnels dépassent 27 €, des vins à des prix un peu excessifs. Il nous semblerait normal de s'en tenir aux remboursements de 27 € par l'U.C.R. et le reste, restant à la charge des camarades. Nous sommes à la CGT, il nous faut respecter l'argent des adhérents. Il nous semble raisonnable que les repas du midi soient pris prioritairement à la cafétéria.

En 2020, la C.F.C. fera un bilan des dépenses réglées avec la carte bancaire depuis le dernier congrès.

L'hébergement est une charge récurrente, dont le poids ne cesse de progresser. En effet, les prix ne sont plus stables et changent tous les jours. Il nous paraît indispensable de renégocier les conventions au niveau confédéral ou des U.F.R., afin d'obtenir une offre convenable. Il serait bon de créer un collectif pour négocier des tarifs uniformes et satisfaisants. Le niveau important des sommes laissées par l'U.C.R. et toute la CGT, dans les hôtels du secteur doit nous y inciter. Avec le calendrier semestriel, l'U.C.R. pourrait réserver à l'année, pour chaque semaine, quelques chambres pour les camarades du bureau venant régulièrement et négocier un tarif préférentiel.

Suite à l'intervention de certains camarades, lors d'une CE, il serait peut-être intéressant d'engager une étude sur un achat immobilier afin de loger les camarades régulièrement présents. Quelques FD ont fait ce choix.

Ces remarques sont pour la C.F.C., importantes et nécessaires au regard du budget engagé présenté par notre trésorière. La C.F.C. souhaite faire un suivi du budget à 6 mois de l'exercice. Une demande sera faite dans ce sens afin de pouvoir l'étudier lors d'une prochaine réunion.

2020, est l'année de notre 12ème congrès, cela implique un engagement financier important, qui doit être maîtrisé. Surtout ne pas reproduire certaines dépenses du congrès de Bordeaux. La C.F.C. a alerté la CE en analysant chaque poste de dépenses, en soulignant les excès qui auraient pu être évités. C'est pourquoi la C.F.C. regrette qu'un budget prévisionnel n'ait pas encore été présenté, ce qui rend impossible de s'assurer que les préconisations sont suivies. Une demande va être faite dans ce sens afin de pouvoir l'étudier à la prochaine réunion.

Les cotisations et Vie Nouvelle étant les ressources principales de notre organisation, il nous a semblé important, au vu de l'état d'orga de renouveler notre courrier, afin d'interpeller les U.F.R. et les U.S.R., pour les sensibiliser sur l'importance du reversement des F.N.I. et des timbres de nos adhérents. Il est dommage de devoir solliciter chaque année

des militants pour le paiement, des F.N.I. et des timbres. Pourtant, il faut souligner que les écarts sont moindres que par le passé.

Si l'on constate avec satisfaction, au 5 novembre 2019, une avance de 2130 FNI de date à date 2019 par rapport à 2018, pour autant, cela ne doit pas masquer le retard de 2 818 FNI 2018 par rapport à 2017. Ces chiffres en forte amélioration par rapport aux années précédentes peuvent être attribués au travail en commun de toutes nos structures avec l'impulsion de la Vie Syndicale et la C.F.C.

La C.F.C. a souhaité avoir un état récapitulatif des règlements CoGéTise (U.S.R. et U.F.R.) depuis le 11ème congrès afin de suivre l'impact de la cotisation à 1%. Le travail est juste engagé et devrait permettre de faire un état des lieux pour le 12ème congrès. Des premières constatations, il ressort que le prix moyen du timbre pour 2016 est de 9,39€, il varie entre 4,50€ et 15,13€ ; pour 2017 le prix moyen est de 9,79€ et est compris dans une fourchette de 4,62€ et 15,54 €. Nous savons qu'une grande partie des rentrées de cotisations en retard sont souvent comblées en avant congrès, par les sections qui veulent être présentes et voter au congrès. Il nous faudrait donc travailler plus efficacement et peut-être proposer une période plus courte pour le reversement des cotisations.

Nous aborderons maintenant nos remarques sur le Bilan 2018 qui nous est présenté aujourd'hui.

Nous tenons à alerter la CE sur l'urgence de poursuivre le travail pour augmenter le nombre d'adhérents, d'améliorer encore notre continuité syndicale et d'accélérer les règlements à Cogétise.

Cela se traduit par une baisse des cotisations qui sont passées de 590467€ en 2016 à 580242€ en 2018.

Entre 2017 et 2018 le total des produits a baissé de 32 566 €, ce qui a une incidence sur le résultat de l'exercice qui se solde à **-29 839€** hors résultat financier (+21 781 €) et exceptionnel (+5 299 €). En deux ans, les produits ont diminué de 153 455€ ; il est nécessaire d'inverser cette tendance.

Sans évolution des produits, il faudra avoir un regard particulier sur celle des charges hors congrès. En effet, en 2018 elles n'ont pas diminué du niveau de la charge du précédent congrès **592 512,94 €**.

La C.F.C. aurait aimé avoir une présentation plus précise des charges et produits de Vie Nouvelle. Cela fera l'objet d'une prochaine réunion.

Autre niveau d'alerte sur la baisse considérable des disponibilités - 487 790€ soit -38% entre 2016 et 2018.

Dernière alerte sur l'évolution des fonds syndicaux qui ont baissé de 11,75% entre 2016 et 2018 conséquences de deux exercices déficitaires.

La C.F.C. par ces remarques souhaite, une bonne amélioration de notre budget qui préservera une saine activité et un fonctionnement toujours plus intense de notre U.C.R.

# UNE LOI NÉFASTE POUR LES RETRAITÉS



Daniel Blache

**Le PLFSS 2020 se traduit par un nouveau plan d'économies de 4,2 milliards dans la santé, dont plus d'un milliard sur l'hôpital, dans un contexte de mobilisation forte des personnels de ce secteur.**

Avec un Ondam (Objectif National de Dépenses Assurance Maladie) de 2,45% en retrait par rapport à 2019 (2,5%) dont seulement 2,1% pour l'hôpital (2,4% en 2019), la priorité étant donnée à la médecine de ville, le gouvernement fait la démonstration que les 750 millions d'euros promis par Mme Buzyn (ministre de la Santé) pour désengorger les services d'urgences au niveau des personnes âgées, ne sont que de l'enfumage et un transfert budgétaire vis-à-vis d'autres activités de santé, sûrement nécessaires. De plus, les augmentations de l'Ondam prévues sont très en deçà de l'évolution moyenne des dépenses de santé dans le pays.



Pour revenir aux mesures annoncées par Mme Buzyn, concernant un service d'accès aux soins (SAS) sous l'égide d'une plateforme destinée à répondre 24h/24 par téléphone (ou internet) à toutes les demandes de soins, on se demande à quoi sert le Samu (le 15) qui ne fonctionne pas si mal que ça.

Une bonne partie des 66 milliards d'euros d'exonération des cotisations faites aux patrons pourrait financer les emplois nécessaires dans les Ehpad (200 000 au total), diminuer, voire supprimer, le reste à charge des familles (10 milliards d'euros par an), construire de nouveaux Ehpad nécessaires et améliorer les conditions salariales des personnels à domicile.

## Des mesures insuffisantes

Les mesures prévues par la PLFSS 2020 pour amorcer la réforme à venir (500 millions d'euros) :

- 450 millions supplémentaires pour 2020 et 2021, dont 210 millions en 2020 permettant 5 200 recrutements dans les Ehpad,
- 15 millions d'euros pour des infirmières de nuit,
- 130 millions d'euros pour la transformation des Ehpad,
- 50 millions d'euros pour le secteur à domicile,
- Rémunération des aidants entre 43 et 52 euros par jour suivant la composition des foyers, pour une durée maximum de 3 mois.

Ces mesures sont nettement insuffisantes pour répondre aux besoins.

## Conséquences

La Cgt réclame toujours la mise en place d'un grand service public d'aide à l'autonomie, à domicile et en établissement, permettant d'unifier l'ensemble des métiers sous un même statut avec des personnels qualifiés, formés et mieux considérés (comprenant des aidants professionnels).

Pour les futurs retraités, la PLFSS 2020 augmente la fiscalité sur les indemnités de départs en retraite en abrogeant l'option de l'étalement des indemnités de départ sur 4 ans.

Quelle indécence lorsqu'on sait que près de 9 millions de personnes vivent avec moins de 1 026 euros par mois et que 34% des citoyens ont dû renoncer à un ou plusieurs soins, 64% si l'on se concentre sur les couches les plus modestes, dont font partie nombre de retraités.

Pour la Cgt, il est urgent d'agir pour une autre répartition des richesses et un financement d'une Sécurité sociale intégrale répondant à l'ensemble des besoins de la population.

Pages suivantes: **tract UCR-CGT**  
**tract intersyndical**

Les retraités CGT vous présentent leurs meilleurs vœux



Et le Flyer disponible dans les USR et UFR



# LE VŒU DES RETRAITÉS: RETROUVER LEUR POUVOIR D'ACHAT

Lors de ses vœux, Emmanuel Macron a pris soin de citer tous ceux que sa politique fait souffrir. Mais parler avec empathie des malheurs du peuple pour faire accepter sa politique ne suffira pas!



## LE POUVOIR D'ACHAT DES RETRAITÉS VA CONTINUER DE BAISSER

S'agissant des retraités à peine mentionnés, il n'envisage aucune amélioration de leur pouvoir d'achat. Au contraire, la ministre du Travail considère que les retraités peuvent perdre 600 à 800 euros par an au nom de la solidarité intergénérationnelle!

Après la hausse de la CSG, l'augmentation des pensions au 1<sup>er</sup> janvier 2020 est limitée à 0,3 % pour les retraites brutes supérieures à 2000 euros. Nous demandons que toutes les retraites soient indexées sur l'évolution des salaires.

Grâce à la mobilisation des retraités tout au long de l'année 2019, nous avons obtenu que les revenus inférieurs à 2000 euros soient exonérés de la hausse de la CSG et que leur pension soit augmentée de 1 %. Nous demandons que cette hausse soit annulée pour tous les retraités.

## CE NE SONT PAS LES RESSOURCES QUI MANQUENT

Les seuls dont le président n'a pas parlé le 31 décembre ce sont précisément ceux à qui sa politique est particulièrement favorable: les patrons des entreprises du CAC 40 qui ont vu les dividendes atteindre 51 milliards en 2019 et les financiers, futurs et seuls bénéficiaires de sa réforme des retraites.



## L'OBJECTIF DES MARCHÉS FINANCIERS

Emmanuel Macron a choisi l'épreuve de force et la guerre d'usure car l'enjeu est énorme pour ses alliés financiers: les banques et les fonds de pensions souhaitent s'accaparer le budget de la Sécurité sociale. Au prix de l'appauvrissement des retraités d'aujourd'hui et de demain, à l'instar de ce qui se passe aux États-Unis où plus de 30 millions d'américains n'ont aucune protection sociale, l'espérance de vie en bonne santé régresse et l'espérance de vie stagne. De ce système-là, nous n'en voulons pas!



La réforme ne se justifie pas. La Sécurité sociale sera à l'équilibre dans quelques années.

- 2025 = **+**Un million d'emplois = 2,5 milliards de cotisations supplémentaires
- Égalité salariale femmes/hommes = **+**6,2 milliards/an
- Maintien des cotisations pour les salaires supérieurs à 10 000 €/mois = **+**71 milliards d'ici 2040
- Exonérations de cotisations = **+**70 milliards par an
- Abandon des dépenses versées à fonds perdus pour le CICE = **+**40 milliards
- Fraude fiscale = **+**100 milliards



Ce n'est pas l'argent qui manque en France  
c'est la volonté de le mobiliser pour le bien être de la population.



Actifs & retraités  
Ensemble 

## VOUS VOULEZ L'APAISEMENT MONSIEUR LE PRÉSIDENT ?

Commencez donc par retirer votre réforme à points et participez, non pas à la consultation des « partenaires sociaux » sur des modifications à la marge de votre projet, mais à une véritable négociation pour améliorer notre système de retraite, ce que les syndicats demandent depuis longtemps.

**C'est ce que nous vous souhaitons en espérant vous retrouver nombreux dans toutes les initiatives qui seront prises pour obtenir le retrait de cette réforme et de véritables négociations pour améliorer notre système actuel de retraite.**

Annulez la hausse de la CSG pour tous les retraités et indexez les pensions sur l'évolution des salaires après un rattrapage des pertes de pouvoir d'achat qu'ils subissent depuis 10 ans.

Les retraités et les salariés retrouveront une certaine sérénité, assurés de ne plus craindre les fins de mois difficiles et le chômage pour leurs enfants, leurs amis, leurs collègues. Mais les puissants qui vous ont fait président ne l'ont pas fait pour ça. Vous serez toujours le « président des riches ».

C'est la détermination des grévistes et de toutes et tous ceux qui les soutiennent qui créera les conditions d'un apaisement.

## L'UNITÉ DU PAYS SE FAIT CONTRE CETTE RÉFORME INJUSTE

Emmanuel Macron a osé lancer un appel à l'unité quand sa réforme provoque une situation de chaos, dont il espère faire porter la responsabilité aux grévistes et à ceux qui s'opposent à sa politique.

C'est contre cette réforme et l'ensemble de sa politique que l'unité du pays peut et doit se construire. Ce sont les meilleurs vœux que chacune et chacun peut souhaiter à ses proches, ses ami-e-s, ses collègues.



## POUR DÉFENDRE MES REVENDICATIONS

• Mon pouvoir d'achat • Ma retraite • Ma santé • Mes besoins quotidiens

➤ **J'adhère à la CGT**

Nom ➤ ..... Prénom ➤ .....

Adresse ➤ .....

Code postal ➤ ..... Ville ➤ .....

Branche professionnelle d'origine ➤ .....

Mail ➤ ..... Tél. ➤ .....

**Bulletin à retourner à l'UCR-CGT - 263, rue de Paris - 93515 Montreuil cedex ou à remettre à un(e) militant(e) Cgt de votre connaissance**

Informatique et liberté: En application de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toutes informations vous concernant. Ces informations pourront être cédées à des organismes extérieurs, sauf si vous cochez la case ci-contre

## Un minimum de pension à 1 000 € (85 % du SMIC) ?

Ce ne sera pas pour les personnes actuellement en retraite ! Le président de la République a dit en avril, au grand débat, qu'il ne « *savait pas faire* », et le projet de loi ne l'attribue que lors de la liquidation de la pension, sans effet rétroactif...

Et comment les croire pour les futurs retraités ? M. Delevoye était au gouvernement quand ces 85 % ont été inscrits dans la loi retraite de 2003 : inutile de les écrire dans une nouvelle loi, il suffit d'appliquer l'ancienne. Et tous n'auront pas 1 000 €, il faut avoir cotisé pendant 42 ans, bientôt 43, sinon ce sera moins, en proportion de la durée cotisée.

**En retraite, nous ne sommes pas égoïstes, nous pensons à nos enfants et petits-enfants, nous refusons de leur léguer une retraite pourrie :**

### Aujourd'hui

Retrait des mauvaises années dans le calcul de la pension.

La réversion dès 50 ou 55 ans.

Ajout de plusieurs trimestres de durée de cotisation pour chaque enfant.

### Leur réforme

Non à la prise en compte de toute la carrière qui, de plus, défavorise encore plus les femmes.

Non à la réversion seulement à 55 ans pour toutes et non à sa suppression en cas de remariage.

Non à sa suppression, la prime de 5 %, avec incitation financière à ne l'attribuer qu'au père, ne compense pas.

**Pour une retraite plus juste, nous revendiquons pour nous, nos enfants et nos petits-enfants :**

- Le retour à l'indexation de toutes les pensions sur l'évolution des salaires.
- Une mesure immédiate de revalorisation de toutes les pensions et de rattrapage du pouvoir d'achat perdu.
- L'annulation de la hausse de CSG pour tous les retraité-e-s.
- Le maintien et le développement des services publics de proximité.
- Aucune pension inférieure au SMIC.

**Les personnes en retraites sont directement concernées par la réforme des retraites et sont solidaires de leurs enfants et petits-enfants qui vont subir à plein toutes les régressions sociales.**



# Leur « réforme » des retraites

Nos aînés ont mis en place une Sécurité sociale solidaire, pour satisfaire les besoins fondamentaux de tous. Le monde de la finance veut nous imposer une autre logique, le respect d'un budget fixé à l'avance, le plus faible possible.

**Nous en subissons les conséquences :**

- **Le budget pour la santé**, décidé par le gouvernement (LFSS), ne doit pas trop augmenter. Il ne permet pas de répondre aux besoins de prévention et de soins, le personnel n'en peut plus, revendique et lutte, mais les urgences débordent, la maltraitance institutionnelle s'installe dans les établissements, EHPAD et à domicile.
- **Les services publics** reculent, disparaissent ... alors que les personnes âgées doivent de plus en plus y avoir recours.
- **Toujours plus de difficultés et de misère** pour la très grande majorité de la population, pour donner toujours plus de richesses pour les très riches.

**Et pour les retraités ?**

**C'est la même volonté de limiter la dépense !**

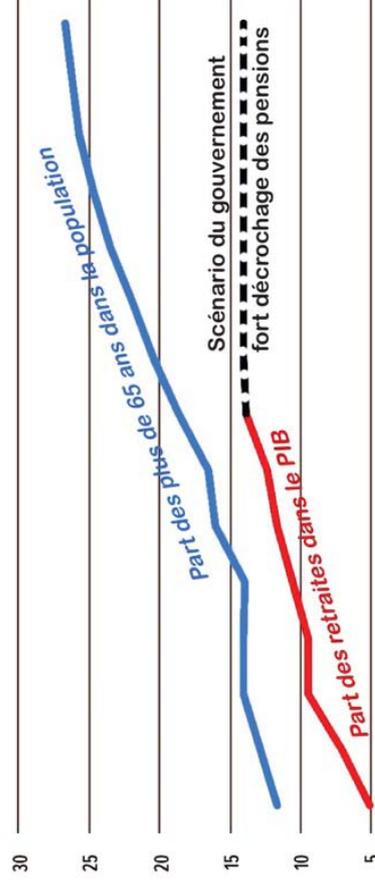
## La réforme limite les dépenses de retraite

La part des richesses consacrée aux retraités et consommée par les personnes âgées, a augmenté naturellement au fur-et-à-mesure de la progression du nombre de séniors. C'est logique, normal !

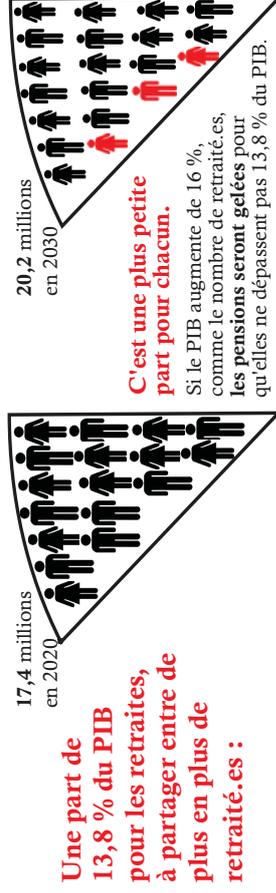
Cela cesserait avec la réforme des retraites qui obéit à un objectif financier, qui veut bloquer une fois pour toutes cette part de richesses, à un maximum de 13,8 % du Produit Intérieur Brut.

### Des pensions programmées à la baisse

Part des plus de 65 ans dans la population et des retraites dans le PIB, en %



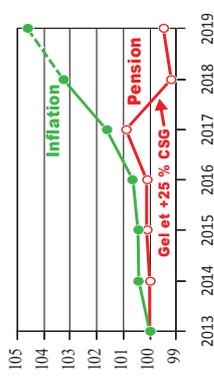
Graphique réalisé par la revue Alternatives économiques selon les données de l'INSEE



## Si cet objectif budgétaire passe, les conséquences pour les personnes en retraite seront désastreuses !

### La réforme c'est une revalorisation des pensions selon l'inflation

Nous constatons depuis plusieurs années que cela ne garantit rien, que cela n'a pas empêché une revalorisation inférieure à l'inflation, un gel y compris lorsque la CSG augmentait de 25 % et diminuait la pension. Depuis le gel de 2013, nous avons perdu plus de 5 % de la pension.



### De fortes économies sur les personnes en retraite

Le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) a calculé :

- Pour équilibrer les comptes des retraites d'ici 2025, pour compenser les baisses des recettes décidées par le gouvernement : revalorisation annuelle de la pension de 0,5 % par an, pour une inflation de 1,1 %, soit une perte de 0,6 %.
  - Pour que la part des dépenses de retraite reste la même dans le PIB, la pension doit être une part de plus en plus faible du revenu d'activité brut, seulement 35,8 % en 2070 :
- 
- Baisse de la pension par rapport au salaire
- 51,3% 47,7% 40% 35,8%
- 2020 2030 2050 2070
- Le COR propose des alternatives à l'austérité pour les retraités :**
- Augmenter le taux de cotisation de 0,2 point par an pendant 5 ans.
  - Utiliser 8 à 17 milliards de réserve dans les caisses de retraite, sans vider ces réserves car les dépenses de retraite commencent à baisser à partir de 2030.
- Le gouvernement a rejeté ces propositions, il veut l'austérité.**